Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-245600440-20251204-24_2025_12_04-DE

BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 4 DECEMBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le jeudi quatre décembre, le Conseil communautaire légalement convoqué le mercredi vingt-six novembre s'est réuni à dix-huit heures trente à la Salle du Conseil de la mairie de Nostang en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT, Présidente.

KERVIGNAC	LE FLOCH	Élodie	Présente
	LE VAGUERESSE	Serge	Présent
	LE ROMANCER	Michèle	Présente
	THIEC	Yves	Présent
	DESPRÉS	Gaëlle	A donné pouvoir à S. Le Vagueresse
	PALARIC	Richard	Présent
	BRIZOUAL	Christelle	Présente
	DEMÉ	David	A donné pouvoir à M. Le Romancer
	LE PALLEC	Jean-Marc	A donné pouvoir à A. Keraudran Stephant
	KERAUDRAN-STÉPHANT	Annick	Présente
MERLEVENEZ	LE BOSSER	Bruno	Absent
	PARÉ	Martine	Présente
	KERZERHO	Sylviane	Présente
	LE BLIMEAU	Didier	A donné pouvoir à M. Paré
	CONGUISTI	Yvan	Absent
NOSTANG	GOURDEN	Jean-Pierre	Présent
	GAIVORT	Renée	Présente
SAINTE-HÉLÈNE	PERREL	Christèle	Présente
	RAOUL	Yann	Présent
PLOUHINEC	LE CHAT	Sophie	Présente
	SANCHEZ	Stéphane	Absent
	HEMONIC	Alexandra	Présente
	LE GUYADER	Philippe	Présent
	FILLON	Thomas	A donné pouvoir à V. Le Serrec
	LE SERREC	Véronique	Présente
	LE QUER	Marie-Christine	A donné pouvoir à C. Perrel
	LE GOFF	Ludovic	Absent

Conseillers en exercice : 27 Présents : 17 Représentés : 6 Votants : 23
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : Elodie LE FLOCH

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-245600440-20251204-24_2025_12_04-DE

24. Approbation projet de rénovation de la salle des Aigrettes à Remoulin et demande de subvention

Rapporteure : Véronique LE SERREC

BBO Communauté est propriétaire du village Le Remoulin, un équipement d'accueil de groupes dans le cadre d'événements familiaux ou professionnels constituant un atout majeur pour l'attractivité du territoire. Dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité des prestations, une étude globale a été menée en 2024 pour rénover entièrement le village (cf. délibération en annexe). Le diagnostic complet, retourné en octobre 2024, a permis d'identifier les priorités d'intervention.

En 2024, des travaux préliminaires ont déjà été réalisés sans demande de subvention :

- Réfection complète du toit de la salle « Les Aigrettes » ;
- Réfection totale du gîte « les Roseaux » ;
- Réfection du toit du gîte « Les Arméries ».

Pour 2026, il est prévu de procéder à la réfection totale de la salle de réception principale, Les Aigrettes, incluant :

- Travaux extérieurs : étanchéité, joints de pierre à la chaux, consolidation des murs, révision de la couverture, menuiseries, cheminement PMR, et tout autre travaux jugé nécessaire au bon fonctionnement et à l'accessibilité du site ;
- Travaux intérieurs : sol, remplacement de l'alarme incendie, réfection du plafond (suite à des infiltrations), pose de placo, peinture, rénovation électrique (câblage, appareillages, éclairage), équipements de la cuisine, et tout autre travaux jugé nécessaire au bon fonctionnement et à l'accessibilité du site.

Le coût estimé de ces travaux s'élève à 200 000 €.
En fonction de leur technicité, il est possible de les porter en régie via les chantiers d'insertion Les Hêtres et Hent En Douar.

VU la délibération n°5_2024_02_06B du 6 février 2024 approuvant l'étude globale pour la rénovation du village de Remoulin ;

VU le diagnostic complet coordonné par le cabinet d'études JEZO mettant en évidence les besoins prioritaires de réfection de la salle Les Aigrettes ;

CONSIDERANT le besoin d'améliorer la qualité d'accueil, l'accessibilité et la conformité réglementaire du site, et prioritairement de la salle Les Aigrettes, conformément aux objectifs de préservation du patrimoine et de développement touristique et événementiel durable ;

CONSIDERANT que les travaux envisagés permettront de répondre aux normes réglementaires, d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment et de garantir la sécurité, le confort et l'accessibilité des usagers.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-245600440-20251204-24_2025_12_04-DE

Mme Le Serrec explique la volonté de développer le tourisme d'affaire et la nécessité de garantir des conditions de réception de qualité.

Après avoir délibéré, les Elus présents et représentés décident à l'unanimité :

_ **D'APPROUVER** le projet de rénovation de la salle Les Aigrettes du village Le Remoulin pour un montant estimé à 200 000 € conformément aux conclusions de l'étude globale et aux priorités identifiées dans le diagnostic d'octobre 2024 ;

_ **D'AUTORISER** Madame la Présidente à solliciter les subventions DSIL, DETR, Fonds patrimoine ainsi que toute autre aide publique ou partenariale disponible ;

_ **D'AUTORISER** la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet, y compris les conventions et demandes de subvention ;

_ **DE VALIDER** la planification des travaux en 2026.

Pour : 23	**Contre** : 0	**Abstention** : 0

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte-tenu de :
- Sa transmission au contrôle de légalité le 15 décembre 2025 ;
- Sa publication électronique le 15 décembre 2025.

Pour extrait certifié conforme,

Merlevenez, le 08/12/2025

La Présidente,

Sophie LE CHAT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BLAVET BELLEVUE OCÉAN

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-245600440-20251204-24_2025_12_04-DE